



## Départ dispense activité - Plan social

-----  
Par Brigitte64

je travaille dans l'entreprise qui est en plan social, fermeture fin/13. je pourrai bénéficier de la disp. d'activité du PSE, si l'entreprise me reconnaît un an de "pénibilité". 1 constat de séance "reconnaissance pénibilité" a été signé par la direction et les OS. cela concerne une partie du personnel ayant occupée des postes "difficiles"... je suis administratif, je me sens lésée, car cela s'adresse au personnel "postés", je trouve cela discriminatoire - l'entreprise est classée seveso 2, pour pénétrer sur mon lieu de travail ou se trouve mon bâtiment et les unités de gaz, je badge, je porte un masque à gaz. je perçois une prime H2S - gaz mortel. je souhaite savoir, si le fait de travailler dans une ent. clas. sev. 2, je peux demander à ma direction qu'elle me reconnaisse cette année de pénib. même si cela n'est pas validé par le constat de séance. existe t-il des textes de loi sur le sujet pour faire reconnaître mes "droits" et appuyer ma demande en ce sens auprès de ma direction. URGENT MERCI